Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-60_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 1-2026
Délibération : 60-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CAO ET COMMISSION DE PROCEDURE ADAPTÉE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales concernant la représentation de la commune dans les instances extérieures ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 1411-2, 3 et 5) ;

VU le Code de la Commande Publique ;

Après avoir procédé à une élection, le conseil municipal :

- **désigne M. Loïc BALAC, président de la commission d'appel d'offres,**
- **élit Madame Létitia RIO et Messieurs André GUILLEMOT, Jean-François BUSSON en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres,**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-60_2026-DE

- **élit Madame Marie-Pierre BOCANDÉ et Messieurs Philippe RACOUET et Romain LABORDERIE en tant que membres suppléants,**
- **prend acte qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier,**
- **prend acte que la commission en procédure adaptée, qui se réunit pour les marchés à procédure adaptée, sera constituée des membres élus ci-dessus.**

Vote à l'unanimité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.